



**CENTRES HOSPITALIERS
DE SAINTES ET
DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY**

Régulation des urgences pédiatriques

A compter du 6 juillet 2022, de 22h à 8h30 le lendemain matin, l'accueil aux urgences pédiatriques du Centre Hospitalier de Saintes ne sera plus possible sans régulation préalable par le centre 15. Seules les urgences vitales pourront être admises. L'appel téléphonique au centre 15 devient **OBLIGATOIRE**.

Le centre 15 orientera les parents vers une prise en charge adaptée selon la situation de l'enfant :

- Conseil médical simple
- Prise en charge reportée vers le lendemain, soit par un médecin généraliste, soit par un pédiatre libéral, soit aux urgences pédiatriques du Centre Hospitalier de Saintes
- Réorientation vers le service des urgences pédiatriques le plus proche (Rochefort, La Rochelle, Libourne, Niort ou Angoulême)
- Toutes situations mettant en jeu le pronostic vital de l'enfant pourront être adressée au Centre Hospitalier de Saintes et le service des urgences pédiatriques sera informé de cette arrivée.

La direction de la communication se tient à votre disposition pour plus d'informations.

Face à l'urgence, ayons les bons réflexes !



CONTACT PRESSE

DIRECTION COMMUNICATION :

■ Christopher Albano - Directeur en charge de la communication, du marketing, de la culture et du mécénat - ☎ 07 85 82 92 88

■ Mathilde Cosnier - Responsable communication - ☎ 05 46 95 12 06

cellule-communication@ch-saintonge.fr - cellule-communication@ch-angely.fr

